

CONTRAT TERRITORIAL DE LA BOUTONNE AMONT

CONTRAT TERRITORIAL DU CENTRE-OUEST

2017 – 2021

DOSSIER DE PRESSE

Signatures du 5 septembre 2017 à Vernoux sur Boutonne (79)



Signature des Contrats Territoriaux

Boutonne amont et Centre-Ouest

Lieu : Salle des fêtes de Vernoux-Sur-Boutonne (79170)

Déroulement (à titre indicatif) :

A partir de 14h30 – Accueil des participants

14h45 – Discours introductifs

Dorick BARILLOT, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable 4B

Guillaume CHOISY, Directeur général de l’agence de l’eau Adour-Garonne

Christian BONNET, Président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

Martin GUTTON, Directeur général de l’agence de l’eau Loire-Bretagne

A noter : Selon la situation des aires d’alimentation des captages, par grand bassin hydrographique, le partenariat technique et financier noué avec les agences de l’eau diffère : le contrat territorial porté par le SMAEP 4 B est accompagné par l’agence de l’eau Adour-Garonne. Celui porté par le SECO est suivi par l’agence de l’eau Loire-Bretagne.

15h20 – Allocution des différents signataires des Contrats Territoriaux

16h00 – Présentation succincte des contrats

16h15 – Point presse (précédé d’une photo de groupe)

16h30 – Vin d’honneur et signature des contrat

Sont invités :

L’ensemble des 28 cosignataires des contrats territoriaux

La presse est invitée à toute la séance

Le contrat territorial : un outil pour faciliter l’action

Pour agir efficacement, les agences de l’eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne favorisent l’approche territoriale et le contrat avec les acteurs locaux. Elles accompagnent l’élaboration et la mise en œuvre :

- des schémas d’aménagement et de gestion des eaux (Sage), pour une planification locale des objectifs et des priorités,
- et de contrats territoriaux pour cibler et programmer les interventions, renforcer leur cohérence territoriale et leur efficacité.

Les contrats territoriaux sont le cadre privilégié d’intervention des agences de l’eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Selon les enjeux des territoires, ils concernent un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d’eau, les zones humides ou la gestion quantitative.

En janvier 2015, le bassin Loire-Bretagne comptait 146 contrats territoriaux visant la réduction des pollutions diffuses agricoles ou l’amélioration de la gestion quantitative de la ressource et 342 contrats comportant un volet « restauration des milieux aquatiques ».

Le contrat territorial, c’est :

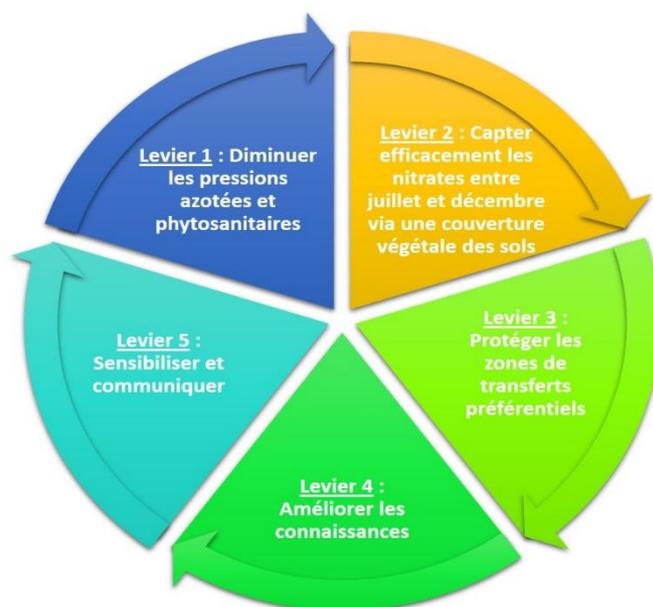
- un territoire hydrographique cohérent, le bassin versant d’un cours d’eau ou d’une nappe,
- des enjeux identifiés et partagés,
- des acteurs qui s’associent pour répondre aux enjeux de l’eau,
- un porteur de projet qui veille à la coordination des actions,
- des maîtres d’ouvrage mobilisés,
- la condition pour obtenir certains financements de l’agence de l’eau,
- un accompagnement technique et financier de l’agence de l’eau pour les études, l’animation de la démarche, les travaux, l’évaluation du projet, la communication sur les actions et la sensibilisation des acteurs et des habitants.

Captages	Etat 2011-2015			Objectifs 2017-2021	
	Moyenne nitrate sur 5 ans (mg/L)	Molécules produits phytosanitaires	Somme molécules phytosanitaires (µg/L)	Moyenne nitrate sur 5 ans (mg/L)	Somme molécules phytosanitaires (µg/L)
Niveau 2					
Les Inchauds	10 - 25	Présence	0,15	Réduire de 5	Réduire de 25 %
Pont de Gatérat	35 - 45	Présence	< 0,02		
Pré de la rivière	30 -45	Présence	< 0,02		
Les Outres	30 -45	Présence	< 0,02		
Niveau 3					
La Somptueuse	< 10	Absence	< 0,02	Inférieure à 10	< 0,02

D'autres objectifs, qui permettent d'atteindre les objectifs sur la qualité de l'eau, ont été fixés.

Programme d'actions du contrat territorial Boutonne amont

Le programme d'actions de la Boutonne amont a été élaboré suite à une phase de concertation (début 2016) qui a permis d'identifier, de valider et de hiérarchiser les enjeux et les modes d'actions pour améliorer la qualité de l'eau sur le territoire. Ce programme d'actions est élaboré sur la base de 2 leviers transversaux d'accompagnement et d'animation globale et des 5 leviers suivants :



Le contrat Boutonne amont en quelques chiffres

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 6 286 424 euros
Le plan de financement global est le suivant :

- 60 % financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- 27 % financés par les maîtres d'ouvrages du contrat
- 10 % financés par le FEADER
- 2 % financés par la région Nouvelle Aquitaine.
- 1% financés par le conseil départemental des Deux-Sèvres

Les acteurs du contrat Boutonne amont...

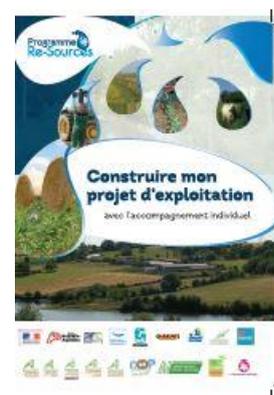
- L'agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le département des Deux-Sèvres : partenaires techniques et financiers
 - Le SMAEP 4B : structure animatrice du contrat et maître d'ouvrage
 - Les associations APIEEE, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe ornithologique des Deux-Sèvres : maîtres d'ouvrage et partenaires techniques,
 - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB), le SYndicat Mixte de la BOutonne (SYMBO) : partenaire technique,
 - La Communauté de Commune du Cellois, de Cœur du Poitou, du Mellois et de Val de Boutonne et la Fédération Départementales des Chasseurs des Deux-Sèvres : maîtres d'ouvrage et/ou partenaire technique,
 - Les Organismes Professionnels Agricoles : maîtres d'ouvrage et/ou partenaires techniques :
- L'Association Des Eleveurs des Deux-Sèvres (ADEDS),
-Les coopératives CAVAC, CAVEB, CEA LOULAY, OCEALIA, SEVRE ET BELLE et TERRE ATLANTIQUE
-Le Centre d'Economie Rurale (CER FRANCE)
-La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
-La Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole des Deux-Sèvres (FD CUMA 79),
-La Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine,
-La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
-Le Négoce Agricole Centre-Atlantique,
-Le Syndicat d'Amélioration des Performances des Elevages Laitiers (SAPERFEL),
-La Société Anonyme Deleplanque et Cie

...s'engagent pour la reconquête de la qualité de l'eau du territoire.

Des premières actions déjà engagées en 2017

Certaines opérations ont été engagées en 2017 :

- La formation des techniciens conseil et des élus du SMAEP 4B aux particularités hydrogéologiques du territoire Re-Sources de la Boutonne amont,
- L'accompagnement des collectivités vers le 0 phyto
- Une journée grand public lors de la journée mondiale de l'eau,
- Des animations scolaires lors des temps périscolaires,
- Une demi-journée technique sur la lutte anti-limace à destination des professionnels agricoles,
- La mise en place du projet ELLIAS : Evaluer et Limiter la Lixiviation des nitrates des AgroSystèmes vers les eaux,
- Le prêt de matériel de désherbage localisé au semis à des exploitants agricoles
- Une journée interbassins de démonstration de désherbage mécanique et des intérêts de l'agriculture biologique,
- L'accompagnement individuel des exploitations agricoles par le biais des diagnostics,
- Le suivi de la qualité de l'eau
- L'animation du programme
- La communication par des lettres d'information et des articles dans les bulletins municipaux



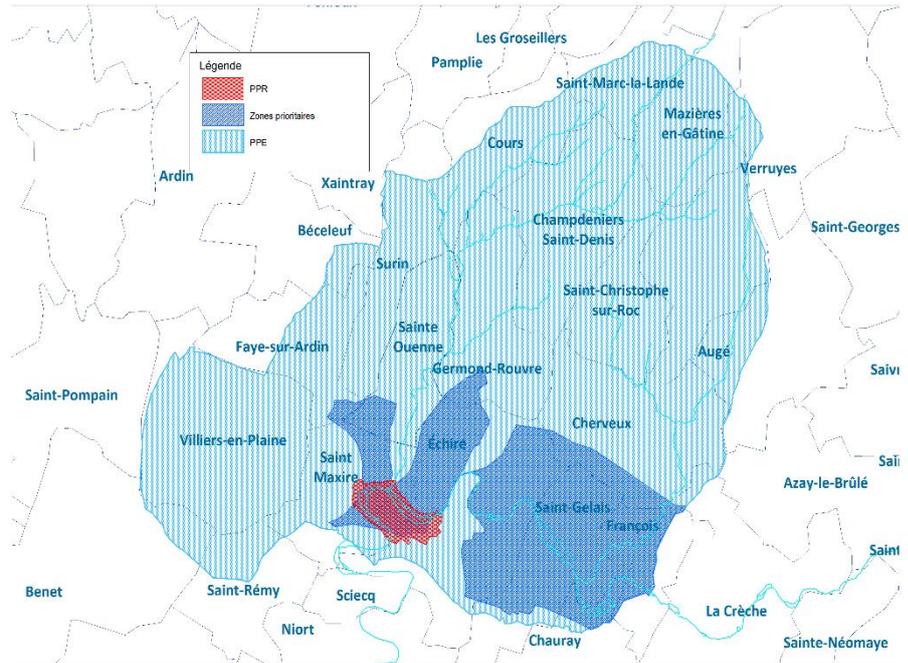
Le territoire Re-Sources du Centre-Ouest

Le territoire d'actions proposé pour le contrat du bassin d'alimentation de captage du Centre-Ouest correspond au périmètre de protection éloignée de douze captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) exploités par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest. Ces douze captages du Centre-Ouest sont considérés comme un champ captant. Ils sont situés à environ 5 km au nord de la ville de Niort. Ils sont implantés à l'intérieur d'un méandre de la Sèvre Niortaise, sur les communes de Saint-Maxire et Echiré, à quelques kilomètres au nord de la ville de Niort.

En outre, ce contrat prévoit également la protection du captage de la Couture, sur la commune d'Echiré, dont les périmètres de protection font partie intégrante du bassin d'alimentation de captage du Centre-Ouest.

Certains de ces captages sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement.

Le bassin d'alimentation de captage (ou BAC) s'étend



sur environ 242 km² - voir carte de localisation – sur tout ou partie du territoire de 23 communes.

L'occupation du sol est majoritairement agricole avec une surface cultivée représentant 69% du bassin et 20 % en prairies. La Surface Agricole Utile du bassin est estimée à 20 085 ha. Actuellement, 245 exploitations agricoles sont concernées par le bassin. En termes de répartition des systèmes d'exploitation, trois zones sont identifiables sur le BAC :

- au sud-ouest : une zone de grandes cultures, principalement en oléagineux et céréales.
- au sud-est : une zone de polyculture-élevage.
- au nord : une zone d'élevage.

Objectifs du contrat territorial du Centre-Ouest

Le présent contrat vise à décliner la stratégie développée sous forme d'un programme d'action chiffré et daté, pour la période 2017-2021 afin de reconquérir la qualité de la ressource en eau altérée par les nitrates et les pesticides.

Les objectifs ainsi visés sur la qualité de l'eau au terme du contrat sont l'atteinte d'une concentration moyenne en nitrates inférieure à 40 mg/L et la suppression des pics de concentration dépassant 50 mg/L. Concernant le paramètre pesticides, les objectifs visent des concentrations inférieures à 0,1 µg/L par molécule et à 0,3 µg/L pour la somme des molécules dans 80% des cas (et inférieures à 0,5 µg/L dans 100 % des cas).

Des objectifs chiffrés ont été également définis en matière d'assolement sur le territoire ainsi qu'en termes de mobilisation des acteurs locaux.

Programme d'actions du contrat territorial du Centre-Ouest

Le programme d'actions a été élaboré suite à une phase de concertation qui a permis d'identifier, valider et hiérarchiser les enjeux pour améliorer la qualité de l'eau sur le territoire. Ce programme d'actions est élaboré sur la base des 7 thèmes suivants :

1. Rendre concrètes et accessibles à tous (agriculteurs, collectivités, professionnels et jardiniers amateurs) les alternatives aux pesticides et améliorer la gestion de l'azote,
2. Maintenir les surfaces en herbe dans la SAU du BAC, en lien avec le maintien de l'activité d'élevage et la protection des éléments de filtration,
3. Améliorer le partage des connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement du BAC,
4. Renforcer l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux,
5. Maîtriser le foncier sur les zones prioritaires pour limiter les transferts directs de pollution vers les captages,
6. Animer et assurer le suivi de la démarche auprès des acteurs,
7. Proposer des mesures d'accompagnement.

De plus, les acteurs locaux ont noté que, sous réserve de continuer à s'adresser à l'ensemble du territoire, le recentrage des actions sur les zones définies comme prioritaires peut permettre d'améliorer l'impact sur la qualité de l'eau. Selon eux, à budget constant, il est parfois plus intéressant de mettre en place des actions sur un territoire plus restreint pour espérer avoir plus d'impact, avec plus de moyens et plus de contraintes.

Le contrat du Centre-Ouest en quelques chiffres

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 1 429 200 euros.
Le plan de financement global est le suivant :

- 63 % financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 29 % financés par les maîtres d'ouvrages du contrat
- 7 % financés par la région Nouvelle Aquitaine.
- 1% financés par le conseil départemental des Deux-Sèvres

Les acteurs du contrat Centre-Ouest...

- L'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le département des Deux-Sèvres : partenaires techniques et financiers
- Le SECO : structure animatrice du contrat et maître d'ouvrage,
- Les associations Deux-Sèvres Nature Environnement et l'Ifrée : maîtres d'ouvrage,
- La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : partenaire technique,
- Les Organismes Professionnels Agricoles : maîtres d'ouvrage :
- L'Association Des Eleveurs des Deux-Sèvres (ADEDS),
- Les coopératives CAVAC, CAVEB, CAPFAYE, CORAB Centre Atlantique, OCEALIA, SEVRE ET BELLE et TERRENA Poitou
- Le Centre d'Economie Rurale (CER FRANCE)
- La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
- La Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine,
- La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- Le Négoce Agricole Centre-Atlantique,
- Le Syndicat d'Amélioration des Performances des Elevages Laitiers (SAPERFEL),

...s'engagent pour la reconquête de la qualité de l'eau du territoire.

Des premières actions déjà engagées en 2017

Certaines opérations ont été engagées en 2017 :

- la formation des techniciens conseil aux particularités hydrogéologiques du bassin d'alimentation des captages,
- La mise en place d'un réseau de suivi de parcelles en reliquats azotés,
- Une journée interbassins de démonstration de désherbage mécanique et des intérêts de l'agriculture biologique,
- L'accompagnement individuel des exploitations agricoles par le biais des diagnostics,
- La sensibilisation du grand public au travers d'une randonnée et d'une journée portes ouvertes.
- l'animation du programme
- la communication (lettres d'information)





L'agence de l'eau Adour-Garonne

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État. Elle a pour missions de lutter contre la *pollution* et de protéger l'eau et les *milieux aquatiques*. Il existe en France [six agences de l'eau](#). Dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, elles sont placées sous double tutelle : celle du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et celle du ministère de l'Économie et des Finances.

Une gestion démocratique de l'eau

La démocratie de l'eau s'exerce d'une façon originale : les grands bassins hydrographiques. Depuis près de 50 ans, les débats sont organisés au sein du [comité de bassin](#), dont l'Agence assure le secrétariat. L'Agence met en œuvre, sur le bassin Adour-Garonne, les objectifs et les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ([SDAGE](#) et ses déclinaisons locales, les [SAGE](#)), en favorisant une *gestion équilibrée* et économe de la ressource en eau et des *milieux aquatiques*.

Un levier d'action financier

Le [conseil d'administration](#) (émanation du comité de bassin) pilote l'activité de l'Agence et définit sa politique dans des programmes pluriannuels d'intervention. Le [10^e programme](#) organise les aides et les redevances de l'Agence de 2013 à 2018.

L'Agence **perçoit des redevances** pour *pollution* de l'eau et prélèvements d'eau selon les principes "pollueur/payeur" et "préleveur/payeur".

Grâce à cet argent, elle **attribue des aides financières** aux maîtres d'ouvrage et acteurs de l'eau (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, particuliers) pour les aider à s'équiper d'ouvrages de dépollution, de création de ressources en eau ou les inciter à réaliser des économies d'eau.

Les autres missions : production et gestion des données sur l'eau (**SIE**), information et sensibilisation, recherche et prospective dans le domaine de l'eau.

Une approche transversale

Objectifs de l'Agence : contribuer à l'atteinte **du bon état pour toutes les eaux** du bassin Adour-Garonne et rechercher l'équilibre entre ressources disponibles et besoins en eau.

Ses axes d'action sont les suivants :

- améliorer la qualité de l'eau (priorité à l'alimentation en *eau potable*),
- réduire l'impact des activités humaines sur les *milieux aquatiques*,
- assurer les fonctionnalités naturelles des *milieux aquatiques*,
- placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires,
- maîtriser la gestion quantitative des rivières, notamment en été,
- gérer durablement les eaux souterraines.

Une action au niveau des territoires

L'agence de l'eau Adour-Garonne rassemble 280 agents répartis sur l'ensemble du bassin hydrographique. Implantée à Toulouse, elle a mis en place au fil des ans [des délégations](#), proches du terrain et des partenaires locaux :

- Bordeaux / Brive
- Pau
- Rodez / Toulouse



Une Agence certifiée

Engagée dans plusieurs démarches éco responsables, l'Agence a obtenu en 2011 la [certification ISO 14001](#) (version 2004) pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Elle est à l'initiative d'une trentaine d'actions impliquant l'ensemble de son personnel, visant notamment à réduire sa production de gaz à effet de serre, sa consommation de papier et d'énergie électrique. En décembre 2009, elle avait obtenu [ISO 9001](#).



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

L'agence de l'eau, un outil d'incitation et de solidarité

Établissement public du ministère chargé de l'écologie, l'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques,

- grâce à ses interventions financières,
- par l'élaboration et le développement d'outils de planification,
- par la production et la valorisation de données pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et elle attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin. Le plafond global des dépenses est fixé par la loi.

En 2014, l'agence de l'eau a apporté 282 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

320 collaborateurs mobilisés au service public de l'environnement.

Le siège de l'agence de l'eau est situé à Orléans. Six délégations territoriales situées à Clermont-Ferrand, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc, assurent sa présence auprès de ses interlocuteurs locaux.



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres :

- 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain
- 12,7 millions d'habitants
- 7 338 communes
- 10 régions (en 2015)
- 36 départements en tout ou partie